

Service de l'urbanisme, des constructions et de la mobilité

ORGANISATION DU SERVICE

Le Service de l'urbanisme, des constructions et de la mobilité est organisé en deux différents secteurs :

- La police des constructions.
- L'urbanisme et la mobilité.

Il est composé de quatre collaborateurs au Centre technique communal :

- 1 Chef de service, responsable de la police des constructions, des procédés de réclame, ainsi que de l'organisation et de la gestion du service.
- 1 Adjoint, responsable de l'urbanisme et de la mobilité à 100 %.
- 1 urbaniste à 100 %.
- 1 secrétaire à 100 %.

TACHES DU SERVICE

Les diverses activités assumées par le service, en plus de toutes les tâches administratives, sont les suivantes :

Police des constructions

L'activité de la police des constructions est étendue à toutes les tâches liées aux autorisations en matière de constructions et classées en trois principales catégories, en fonction du type de demande et de l'importance des travaux projetés, à savoir :

Demandes préalables : renseignements, remises pour consultation auprès du service, permettant aux propriétaires ou architectes de connaître si leur projet est conforme aux lois et règlements en la matière.

Demandes d'autorisations dispensées d'enquête publique : travaux de minime importance conformément aux dispositions de l'art. 111 LATC.

Demandes de permis de construire : dossiers soumis à l'enquête publique.

Les tâches principales sont:

- La gestion de l'interface entre la Commune et les services du Canton.
- La délivrance des autorisations en matière de permis de construire et la gestion administrative des dossiers entre les différents intervenants (Municipalité, Canton, mandataires ou propriétaires).
- Le suivi des dossiers dans la phase de réalisation des chantiers, la visite de fin des travaux avec la Commission technique et de salubrité (CTS), le contrôle de la conformité de l'exécution par rapport aux permis de construire et, pour terminer, la délivrance des permis d'habiter ou d'utiliser, sans compter la préparation des factures pour les émoluments liés aux dossiers traités.
- Le suivi des constructions par une mise à jour continue sur la plateforme informatique de l'Etat de Vaud permettant d'apporter des renseignements au niveau des statistiques trimestrielles.
- La gestion des autorisations pour procédés de réclame définitifs ou temporaires, pour tous les moyens graphiques, plastiques, éclairés, lumineux ou sonores destinés à attirer l'attention du public.
- L'attribution des noms de rues, numéros d'immeubles et la mise à jour du SIT (système d'information territorial) par rapport à ces données.
- La mise à jour entre les interfaces des programmes de l'harmonisation des registres des immeubles, logements, adresses, numéros EGID, EWID, etc. et le programme du Contrôle des habitants.

Urbanisme et mobilité

Le Service de l'urbanisme, des constructions et de la mobilité est également responsable de la gestion et de la mise en valeur du patrimoine bâti, de l'environnement urbain et du cadre naturel de la ville.

Ses missions :

- Pilotage et suivi des dossiers de planification (plan et schéma directeur, plan de quartier, plan partiel d'affectation, etc.).
- Représentation de la Commune dans les groupes techniques du Schéma directeur de l'Ouest lausannois (SDOL) pour la gestion de projets intercommunaux.

- Contrôle et suivi des stratégies et des mesures du Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM).
- Implication dans la résolution des problèmes de transport et de circulation piétonne et cyclable.
- Etude et coordination de projets d'urbanisme et/ou de mobilité.
- Analyse du développement territorial de la Commune.
- Participation à la mise en œuvre et à la mise à jour du SIT.
- Organisation et coordination d'événements de promotion de la mobilité (Semaine de la mobilité, Bike to Work, etc.).
- Suivi des dossiers régionaux environnementaux ayant une incidence territoriale (dangers naturels, études environnementales, etc.).
- Participation aux projets d'influence territoriale (bruit routier, Cité de l'énergie, etc.).
- Support technique pour la population et les professionnels.
- Collaboration et conseils en urbanisme et mobilité sur des projets externes au service.

Coordination interservices

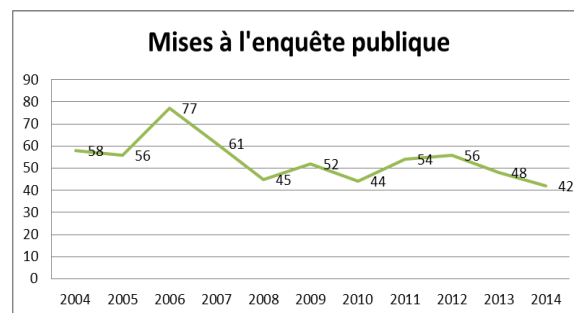
L'activité du service est également transversale, de part ses relations étroites avec l'ensemble des services de la Commune pour toutes les questions qui relèvent de la planification et de la gestion du territoire.

A ce titre, une consultation du service et des collaborations sont régulièrement nécessaires pour :

- Analyser la compatibilité des projets de construction en relation avec le domaine public et la circulation.
- Coordonner les planifications d'aménagement du territoire avec les tâches d'autres services.
- Analyser les projets d'autres services en lien avec l'aménagement du territoire.

PRESTATIONS FOURNIES PAR LE SERVICE

Constructions



Excepté en 2006, le nombre de dossiers mis à l'enquête reste stable, avec une moyenne de 50 dossiers par année.

L'année 2014 a été riche en rénovations et transformations d'immeubles.

Selon les nouvelles dispositions entrées en vigueur le 1^{er} juillet 2014, la mise en place de panneaux solaires photovoltaïques en toiture sur pan incliné ou toiture plate n'est plus à soumettre à l'enquête publique. L'information doit être tout de même annoncée à la Municipalité qui délivre une autorisation dispensée d'enquête.



Dans le cadre de ces installations, des projets de grande envergure se sont développés sur le site de l'EPFL et sur des bâtiments industriels. Il est également constaté un fort intérêt des propriétaires pour le développement de petites installations sur leurs toitures permettant de couvrir leurs besoins énergétiques.

Parmi les divers dossiers de constructions traités au long de l'année, il est intéressant de relever les travaux d'assainissement énergétique des façades pour plusieurs immeubles. Ces travaux ont souvent été liés à la demande d'obtention de subventions communales.

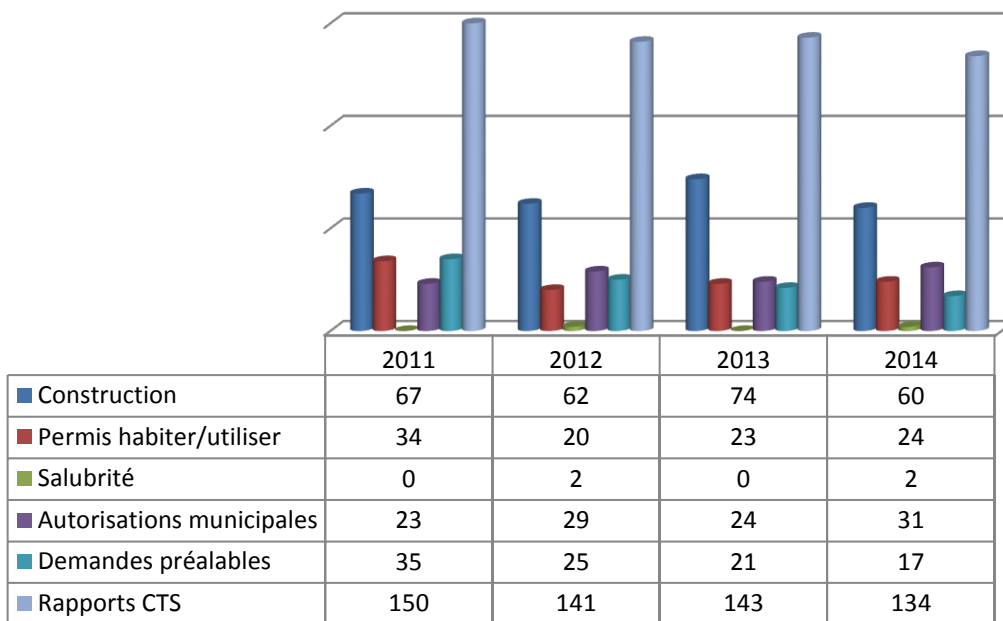
L'année 2014 a également été marquée par l'ouverture du centre de conférences du Quartier Nord de l'EPFL (SwissTech Convention Center), ainsi que des divers commerces et logements pour étudiants construits autour de ce dernier.

En ce qui concerne les projets terminés, plusieurs immeubles et villas ont été achevés. Il est important de mentionner encore

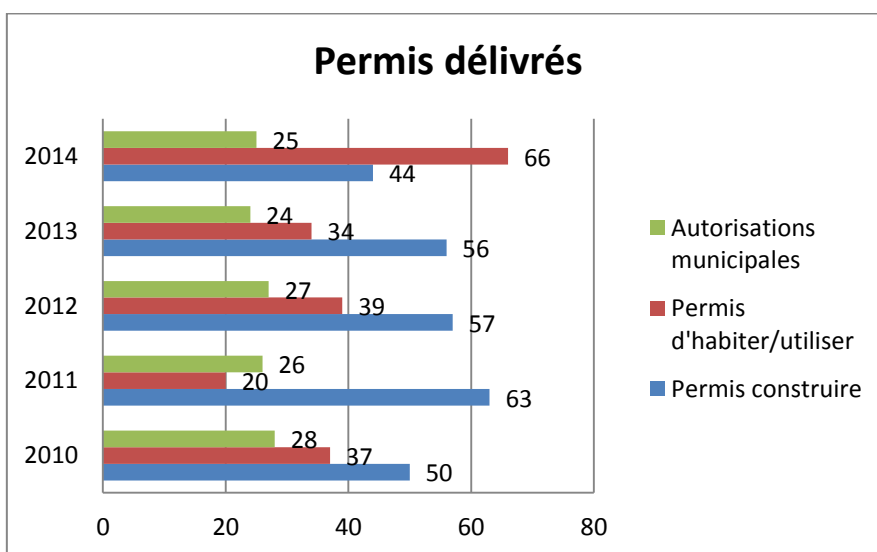
l'ouverture de plusieurs crèches sur le territoire de la Commune.

En parallèle, le service a répondu, au guichet et par écrit, à de nombreuses demandes de renseignements relatives aux constructions, à la réglementation ou aux procédures en vigueur sur le territoire communal.

Dossiers examinés par la CTS



Permis délivrés



Urbanisme

Les projets traités et suivis en 2014 en matière d'urbanisme sont les suivants:

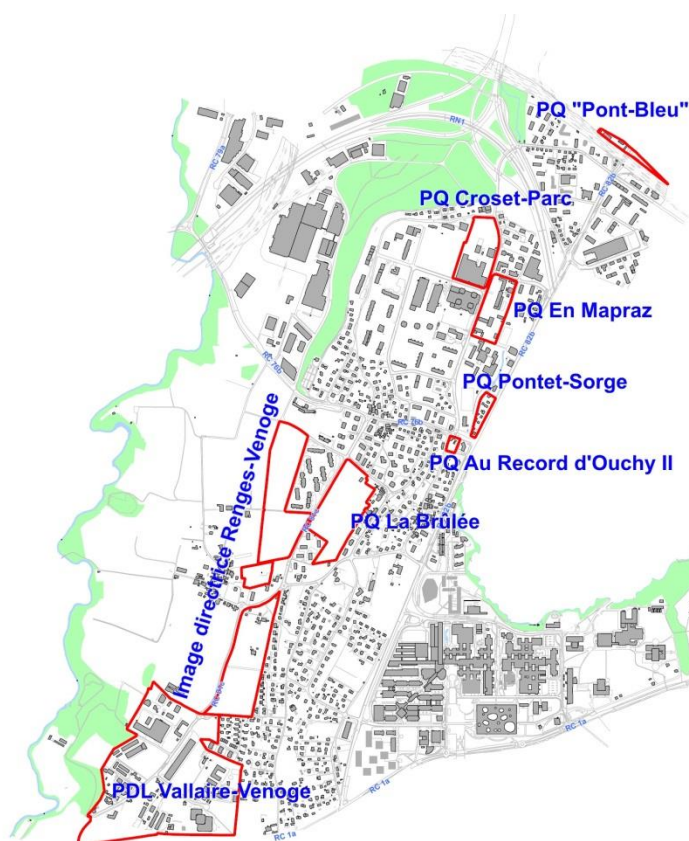
- Plan de quartier (PQ) Croset-Parc.
- Plan de quartier (PQ) En Mapraz.
- Cahier des charges pour le plan de quartier (PQ) Pontet-Sorge.
- Cahier des charges pour le plan de quartier (PQ) Au Record d'Ouchy II.
- Cahier des charges pour le plan de quartier (PQ) Pont-Bleu.
- Plan de quartier (PQ) La Brûlée.
- Plan directeur localisé (PDL) Vallaire-Venoge.
- Image directrice Renges-Venoge.
- Cahier des charges du Plan directeur intercommunal.
- Révision du Règlement communal sur le plan général d'affectation et la police des constructions (RPGA).
- Règlement communal concernant la taxe relative au financement des équipements communautaires.
- Réaménagement de la gare de Renens : aménagement de la place sud de la gare et d'un giratoire aux Glycines.
- Développement du SIT et de la plateforme d'information territoriale pour l'administration (Geoweb).
- Cartes des dangers naturels, pilotées par le Canton.

Mobilité

Les projets particuliers traités en 2014 en matière de mobilité sont les suivants :

- Passage inférieur Vernie-Sorge, franchissement Ecublens-Crissier, pour la mobilité douce.
- Coordination de l'événement « Bike to Work » pour la Commune.
- Organisation de la Semaine de la mobilité en collaboration avec les communes de l'Ouest lausannois.
- Nouveau giratoire aux Glycines et arrivée de la nouvelle ligne de bus 25.
- Aménagement d'une station de vélos en libre service (VLS).
- Projet de cahier des charges d'un plan de mobilité pour l'administration communale.

♦ ♦ ♦ ♦



Urbanisme communal

L'année 2014 a été chargée en procédures administratives concernant les différentes planifications communales.

PQ Croset-Parc

L'enquête publique du plan de quartier s'est déroulée entre juin et juillet, sans aucune opposition. Le plan de quartier Croset-Parc a ainsi pu être adopté par le Conseil communal le 2 octobre 2014, puis par les Autorités cantonales. Il est donc en vigueur depuis le 8 décembre 2014.

PQ En Mapraz

La réalisation d'un accord-cadre entre les Autorités et les propriétaires du secteur a permis de définir les objectifs et programmes privé et public du plan de quartier. Une rencontre avec l'ensemble des propriétaires a été organisée, permettant ainsi de finaliser l'accord-cadre. Ce dernier a désormais été signé par les propriétaires et les études du plan de quartier ont ainsi pu débuter.

Autres PQ à l'étude

Plusieurs demandes ont été soumises en relation avec de nouveaux plans de quartier par les propriétaires des parcelles concernées. Il s'agit, entre autres, du **PQ Pontet-Sorge** et du **PQ Au Record d'Ouchy II**. Ces plans de quartier feront l'objet de futures études dans les mois à venir (voir plan).

PDL Vallaire-Venoge

Suite à une étude complémentaire de vérification de la densification et de la faisabilité financière, les objectifs du plan directeur localisé ont été précisés afin d'appliquer les conclusions de cette étude.



Rengés-Venoge

Trois bureaux d'urbanistes-paysagistes ont présenté leur projet et ces derniers ont été analysés par un jury d'experts. Lors de portes ouvertes les 6 février et 10 avril 2014, ces projets ont été présentés à la population concernée par cette réflexion. L'image directrice et son rapport sont actuellement en cours de finalisation.

♦ ♦ ♦ ♦

Mobilité

Passage inférieur Vernie-Sorge

Le projet de franchissement des voies CFF pour la mobilité douce entre Crissier et Ecublens est reporté et les études en vue d'établir le crédit d'ouvrage ont dû être suspendues. Cet important projet du réseau de mobilité douce dans l'Ouest lausannois a en effet rencontré de nombreuses difficultés, notamment l'augmentation du coût total de l'ouvrage, les complications de la planification de la réalisation résultant du projet Léman 2030 des CFF et le retard pris par le chantier de la gare de Renens, ou encore un nouveau tracé prévu du côté d'Ecublens obligeant un défrichement et la compensation par un reboisement.

Les études reprendront lorsque les temporalités de tous les projets nécessaires à la réalisation de cet ouvrage seront stabilisées. Un report de plusieurs années est prévu.

Bike to work



Au mois de juin 2014, l'administration communale d'Ecublens a participé à l'action nationale **A vélo au boulot**, avec pour objectif d'utiliser le vélo au moins la moitié des jours travaillés pour se rendre sur son lieu professionnel. Trois équipes représentant 10 employés communaux se sont prêtées au jeu. Cette année, 50'190 pendulaires, collaborateurs dans 1'651 entreprises, se sont rendus au travail à vélo et ont enregistré à eux tous un nouveau record de 7'802'243 kilo-

mètres. Cela représente près de 195 fois la circonférence de la Terre !

Semaine de la mobilité

La Semaine de la mobilité a été instaurée en 2002 par la Commission européenne. Chaque année, en septembre, des campagnes de sensibilisation se déroulent à travers toute l'Europe. Le Canton de Vaud, lui aussi, joue le jeu de la mobilité durable.



Pour la Semaine de la mobilité 2014, les communes de l'Ouest lausannois ont uni leurs forces afin de proposer des activités ouvertes à la population des différentes communes. Elle s'est déroulée entre le 13 et le 28 septembre. A Ecublens, différentes activités étaient proposées telles qu'une balade accompagnée menée par M. Pierre Corajoud, une foire à vélos, l'inauguration de la ligne TL n° 25 et l'inauguration de la station Publibike du Croset.



Après le succès de 2012, la deuxième édition de Cap sur l'Ouest, la fête du district de l'Ouest lausannois, s'est également déroulée dans le cadre de cette semaine, le 28 septembre 2014.

Station de vélos en libre service Publibike (VLS)



Le Conseil communal d'Ecublens a accordé un crédit pour la réalisation d'une station de vélos en libre service au Croset (préavis n° 1/2014). Il s'agit d'un système de location de vélos à partir de stations fonctionnant en libre accès. Grâce à une carte, vous empruntez un vélo à une station et le rendez dans une autre, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24.

La station Publibike du Croset a été inaugurée le mercredi 17 septembre 2014 avec, au programme, des animations et la possibilité de tester gratuitement les vélos en libre service.

♦ ♦ ♦ ♦

Transports publics



Transports lausannois (tl)

EXTRAIT DU RAPPORT D'ACTIVITES DES TRANSPORTS LAUSANNOIS

L'année 2014 est la première année du **Plan d'entreprise (PE) 2014/2016** qui doit préparer l'entreprise à la réalisation des grands travaux d'infrastructures prévus dans l'agglomération.

Vision tl pour 2025

Le Conseil d'administration a validé, en septembre, la stratégie de développement de l'offre à l'horizon 2025, appelée « Vision 2025 ». Pour ce faire, l'entreprise est partie de différents constats : la mobilité tend à devenir toujours plus multimodale, particulièrement chez les personnes actives habitant en milieu urbain ; le « tout à la voiture » est en forte régression. Face à des voyageurs qui combineront davantage différents modes de transport, se déplaceront d'une manière mieux répartie qu'aujourd'hui au cours de la journée, et pour des motifs encore plus diversifiés, les tl veulent se positionner comme intégrateurs de solutions multimodales. « Vision 2025 » a pour vocation de préparer l'entreprise à ces nouveaux défis. Elle se développera en concordance avec les attentes des clients, ainsi qu'avec les ambitions du Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) porté par les collectivités publiques.

105 millions de voyageurs en 2014

105 millions de clients ont été accueillis en 2014 sur le réseau tl. Les travaux planifiés sur le m1, prolongés par l'incendie du mois d'août, expliquent une croissance des voyageurs plus faible que prévu (+ 0.3 %

par rapport à 2013). L'augmentation de la fréquentation est plus notable sur les lignes régionales (+ 2 %). Les améliorations de l'offre réalisées en septembre porteront leurs fruits en 2015.

Sur la route

En 2014, la croissance des voyageurs a été de + 1.1 % sur le réseau routier. La ligne 17 devient la ligne la plus fréquentée avec 6.8 millions de voyageurs. Suite aux modifications horaires, les lignes 13 et 16 (+ 18.2 %) et les lignes de l'Ouest lausannois (31, 32, 33, 38 : + 4.6 %) sont en forte progression. La fréquentation de la ligne 18 reste importante (+ 5.3 %). La modification de tracé des lignes 7 et 17 en 2013 n'a pas eu d'effet négatif sur leur fréquentation (- 0.2 %). La croissance des voyageurs sur le réseau régional s'est élevée à 2 %. Elle s'explique par la forte progression observée sur la ligne 62 (+ 18.5 %), suite notamment aux adaptations d'horaire et au renforcement des fréquences aux heures de pointe du soir, ainsi que sur la ligne 54 (+ 54.4 %).

Sur le rail

Malgré une croissance des voyageurs sur le m2 (28 millions, soit + 1.5 %), la fréquentation sur les métros accuse une légère baisse. En effet, en raison d'une période de travaux planifiés indispensables à la bonne santé de la ligne, prolongée de façon imprévue par un lourd incendie, le m1 n'a transporté que 12.5 millions de voyageurs (contre 13.2 millions en 2013). La fermeture partielle de la ligne du m1 a incité les étudiants à utiliser d'autres lignes de transport (16, 31, 25, 701 MBC), voire à favoriser le transfert modal, notamment en faveur de la mobilité douce. De façon plus générale, on constate, en période universitaire, une baisse importante de la fréquentation sur le m1. Une enquête menée sur les sites des Hautes Ecoles et portant sur la mobilité révèle, en effet, que l'utilisation des transports publics pour se rendre sur le campus stagne, voire diminue légèrement depuis 2013, au profit de la marche et du vélo. La sous-capacité des rames, dans l'attente de la mise en service des cinq nouveaux véhicules, est sans doute également à l'origine de cette stagnation.

Augmentation de capacité des métros

Fin décembre, les tl se réjouissaient même de pouvoir envisager, en janvier 2015, la mise en service de l'ensemble des cinq nouvelles rames, construites à la Borde depuis 2012, avec leur partenaire Goldenpass. En parallèle, les révisions de « mi-vie » donnent aux 17 rames existantes une nouvelle jeunesse. Ce projet global permettra, d'ici à 2018, une augmentation de la capacité d'accueil de 25 % sur la ligne du m1.

L'horaire du m2 a été renforcé les matins de semaine entre les arrêts Sallaz et Lausanne-Gare grâce à la mise en circulation de deux convois supplémentaires, permettant d'augmenter la fréquence de 2'50" à 2'30". L'entier de la ligne est passé à une fréquence à 5' dans le même créneau horaire (contre 5'40" précédemment). Ceci représente un gain de capacité de 12 % environ.

Extension de la ligne 25

Le 15 septembre 2014, la ligne de trolleybus 25 a été prolongée entre Bourdonnette et Chavannes-Glycines, devenant la première ligne est-ouest de l'agglomération à ne plus passer par le centre-ville de Lausanne, tout en se raccordant au métro m2. Son inauguration a été fêtée par la population en présence des officiels le 13 septembre, à la gare de Renens.

L'extension de la ligne 25 s'inscrit dans le projet de réaménagement complet du secteur de la gare de Renens porté par les quatre communes de l'Ouest lausannois – Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens et Renens. Elle a nécessité la création d'un nouveau giratoire au carrefour avenue du Tir-Fédéral/chemin des Glycines (sur la Commune de Chavannes-près-Renens), pour permettre le rebroussement des trolleybus articulés.

Sécurité : une priorité

De façon générale, le nombre d'accidents de circulation routière a malheureusement augmenté de 3 % par rapport à 2013. Les actions de prévention, telles que la surveillance aux passages à niveau sur la ligne du m1, ont été pérennisées et les flyers d'information et de sensibilisation

revus. A noter l'augmentation de 40 % du nombre d'infractions commises par des automobilistes sur les passages à niveau du m1 !

De manière générale, l'organisation de la sécurité et de la sûreté mise en place sur le réseau tl est appréciée par la clientèle et lui procure un sentiment de sécurité élevé (87 % contre 85 % en 2013). Il en va de même pour le sentiment de sécurité aux arrêts (82 % contre 78 % en 2013). Les tl travaillent en étroite collaboration avec les Polices cantonale et communales.

Renouvellement de la flotte et équipement

(...) Plusieurs travaux concernant la ligne aérienne ont été réalisés, notamment pour la mise en service de la ligne 25 ; sur la ligne 7 dans le secteur de Chailly et sur la place de la Sallaz.

Confort – Outils d'information aux voyageurs

Maîtriser sa mobilité, gagner du temps : l'information aux voyageurs, fiable et diffusée en temps réel, compte parmi les priorités des tl. Depuis trois ans, les tl travaillent activement à développer des services efficaces et adaptés à l'**environnement mobile**. Parmi les nouveautés en 2014, le lancement d'un nouveau site internet entièrement adapté aux smartphones et aux tablettes afin de mieux répondre aux nouvelles habitudes technologiques des clients ; l'installation de 400 nouvelles bornes embarquées à l'intérieur de 180 véhicules (m1 et nouveaux autobus MAN inclus) ; le lancement de l'achat du billet par SMS, couplé à l'application mobile « tl live » ; enfin, la poursuite du développement de la plateforme romande pour l'information aux voyageurs permettant aux entreprises de transport de partager leurs données.

Réalisation du réseau d'axes forts

Les équipes ont poursuivi la préparation des axes forts (tram et bus à haut niveau de service), projet ambitieux porté par le Canton, soutenu par les communes et appuyé par les tl et s'inscrivant dans le PALM.

Dans le cadre du traitement des oppositions liées au projet de tram Renens – Lausanne-Flon, 2014 a été marquée par un climat d'ouverture et de dialogue qui a notamment abouti à la signature, le 27 janvier, d'une convention avec les organisations faïtières représentatives des acteurs économiques lausannois. Le phasage du chantier a été adapté, en particulier pour garantir l'accessibilité au centre-ville pendant la fermeture du Grand-Pont pour réfection complète. La question de l'accessibilité aux différentes zones commerciales, pendant et après les travaux, constituait une préoccupation essentielle pour les acteurs économiques.

Afin de répondre à une autre crainte des opposants, l'aménagement de la place de l'Europe a pu être revu de façon à préserver davantage d'espace public. La solution retenue permet de diminuer l'emprise du tram sur la place existante, tout en améliorant la connexion entre la place et le quartier du Flon. Davantage d'espace est réservé aux piétons dans la continuité des zones piétonnes actuelles. Dans le cadre de la procédure d'approbation des plans, un dossier pilote a été déposé à l'Office fédéral des transports courant décembre pour une mise à l'enquête en début 2015.

La Confédération a décidé de soutenir le projet de prolongement du tram depuis Renens jusqu'à Villars-Ste-Croix, ainsi que d'intégrer le m3 au paquet de subventions liées au financement des projets du PALM « 2^e génération » (réalisation prévue pour la période 2015-2018). 47 millions seront donc débloqués pour contribuer à la construction du m3, dans un premier temps uniquement entre Lausanne-Gare et le centre-ville.

(Source : rapport d'activité 2014 des tl)



Schéma directeur de l'Ouest lausannois (SDOL)



Bussigny, Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Prilly, Renens, Saint-Sulpice, Villars-Sainte-Croix, Etat de Vaud

Délégations d'Ecublens:

- M. Pierre Kaelin, Syndic (groupe de pilotage) ;
- M. Didier Lannaz, Conseiller municipal (chantiers 1, 2, 4, 5 et 6).

L'OUEST LAUSANNOIS : HUIT COMMUNES, UN TERRITOIRE, UNE VISION PARTAGÉE

L'Ouest lausannois est une région belle à vivre et en pleine expansion. Afin de coordonner et de guider leur développement en matière d'urbanisation et de transports, les huit communes du district et le Canton ont élaboré un schéma directeur : le SDOL. Ce document de planification directrice donne une vision commune de l'aménagement urbain à long terme, en suivant des principes de développement durable et de concertation. Il vise notamment à améliorer le cadre de vie des habitants, à renforcer l'offre en transports publics, à préserver la campagne de l'étalement urbain, à favoriser la mixité des affectations et à garantir une saine diversification du tissu économique.

Le SDOL possède une valeur de contrat : en y apposant leur signature, les communes ont pris l'engagement réciproque de poursuivre les démarches destinées à atteindre les objectifs fixés. Les études et projets conduits dans l'Ouest lausannois sont coordonnés avec les orientations prévues par le Plan directeur cantonal et par la politique des agglomérations de la Confédération.

Mission du Bureau du SDOL

Le Bureau du SDOL est chargé de mettre en application les principes d'aménagement formulés dans le Schéma directeur. Il oriente ses actions sur les sites stratégiques d'agglomération et sur les études intercommunales ou transversales (transports, espaces publics, paysage, etc.). Suivant la nature des projets, il pilote ou accompagne les études qui forment autant d'annexes au Schéma directeur et servent à la révision des planifications communales. Il veille à la cohérence des différents projets de construction et de planification entre eux et s'assure de leur conformité avec les objectifs du SDOL, par l'intermédiaire du groupe ABC et de la cellule de pilotage technique qui fonctionnent sous sa responsabilité.

Le Bureau du SDOL favorise le travail partenarial et la concertation. Il assure un rôle de plate-forme de coordination entre communes, et entre Canton et communes. Il contribue à développer l'échange d'informations et une culture commune pour la conduite des projets.

Il assure aussi la consultation de tous les acteurs publics et privés concernés, ainsi que la communication des projets tant auprès des partenaires que des habitants. En matière d'aménagement régional, il représente les communes de l'Ouest lausannois et participe aux différents groupes de travail du Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM).

Lieu et effectif

Le Bureau du SDOL est installé au 2^e étage du bâtiment administratif de la Ville de Renens, rue de Lausanne 35.

Les postes du Bureau du SDOL représentent 7.3 EPT à fin décembre. Ils sont occupés par : Ariane Widmer Pham, Cheffe de projet (80 %), Benoît Biéler, Adjoint (80 %), Jean-Christophe Chassard, Chef de projet des axes forts (100 %) jusqu'au 30 avril 2014, Xavier Herpin, Chef de projet des axes forts (100%) dès le 1^{er} juin 2014, Regina Witter, responsable transports (50 %), Jean-Christophe Boillat, délégué mobilité douce (50 %), Nicolas Wisnia, Chef de projet Malley (100%), Cynthia Martignier (10 %), responsable de la plate-forme logement de l'Ouest lausannois, Cristina Ferrari, secré-

taire (70 %), Marianne Martin, secrétaire (30 %), Caroline Trolliet, secrétaire (60 %), Joachim Baert, stagiaire (100 %).

Séances du Gropil, de la CPT et du Groupe ABC

- 8 séances du groupe de pilotage (Gropil) : pilotage stratégique du SDOL et de ses études.
- 10 séances de la cellule de pilotage technique – CPT (représentants techniques des communes et des services cantonaux, Bureau du SDOL) : suivi et coordination des chantiers d'études, préparation des objets soumis au Gropil, vérification de la conformité des projets de planification aux objectifs et principes du SDOL, 13 dossiers traités :
 - Crissier/PQ Lentillières Nord et PQ Orée.
 - Bussigny/PQ St-Germain Nord, PPA Industrie, PPA Mochettaz et PPA Buyère, PPA Praz-Mégy et PPA En Quinson.
 - Prilly/ révision du PGA, PQ Galicien et PPA Viaduc.
 - Renens/PQ Kodak, PQ Chêne et PQ Florissant.
 - St-Sulpice/PQ des Jordils.
- 2 séances du groupe ABC : vérification de la conformité des projets de construction aux objectifs et principes du SDOL, 2 dossiers traités :
 - Bussigny/UPC froide (CHUV) et projet Bauarena.

Les Rendez-vous de l'Ouest

Le premier *Rendez-vous de l'Ouest* a eu lieu le samedi 6 décembre, de 9 h à 13 h, sous tente, sur la place du Marché à Renens. Cette manifestation remplace désormais le *Marché du SDOL* qui traditionnellement conviait une fois par an, à l'EPFL ou à l'UNIL, les habitants de l'Ouest lausannois, les élus, ainsi que les représentants de l'administration à venir s'informer des projets d'urbanisme de la région.

Pour cette 1^{ère} édition, le public a été invité à s'imaginer l'Ouest lausannois en 2030 et à poser ainsi la première pierre d'un vaste projet : l'étude du futur Plan directeur intercommunal (PDi) de l'Ouest lau-

sannois, lancée publiquement à cette occasion.



Les rendez-vous de l'Ouest lausannois le 6 décembre à Renens

Cet événement, qui a rassemblé plus de 200 personnes, bénéficiait de la participation de huit personnalités, parmi lesquelles des Municipaux, des Professeurs de l'EPFL et de l'UNIL, un Conseiller national et le Président du Conseil d'Etat Pierre-Yves Maillard. Ces derniers ont partagé en images leur vision du développement de l'Ouest lausannois à l'horizon 2030. La maquette de l'Ouest lausannois, de même que les vidéos présentées, ont également rencontré un grand succès.

Finances

La comptabilité du SDOL est intégrée dans celle de la Ville de Renens. Elle comprend deux rubriques distinctes : le budget de fonctionnement et le budget des chantiers d'étude.

Le budget de fonctionnement sert à couvrir les frais annuels du bureau. Il est financé par les communes, au prorata de leur population, et le Canton par une contribution forfaitaire de Fr. 100'000.-. Le Canton contribue également aux postes de l'ingénieur en transports (50 %) et du délégué pour la mobilité douce (50 %) par une contribution forfaitaire annuelle de Fr. 25'000.- au total. Ces contributions se fondent sur les décisions du 13 janvier 2014 et couvrent l'année 2014 sur la base de la Loi sur l'appui au développement économique (LADE).

Les chantiers d'études du SDOL font l'objet d'un budget-cadre annuel assorti d'une proposition de répartition des frais. Le lancement des études se fait sur la base d'une répartition des frais définitive qui est

soumise à la décision du Gropil ou du Groupe décisionnel de l'étude en question. Les Municipalités et partenaires concernés sont ensuite sollicités afin de confirmer formellement leur engagement financier. Les clés de répartition varient en fonction du projet et des partenaires intéressés. Les participations cantonales sont accordées de cas en cas, généralement sur la base de la politique cantonale pour les pôles de développement économique, respectivement de l'aide au développement économique ou de la politique d'agglomération.

Toutes les dépenses en relation avec les chantiers d'études font l'objet de contrats (respectivement de confirmations d'offres) entre le Bureau du SDOL et les mandataires. Toutes les factures y rattachées transitent par le Bureau du SDOL, sont payées par la Ville de Renens et ensuite refacturées aux différents partenaires.

Comptes 2014 – Fonctionnement

Le budget de fonctionnement 2014, adopté par le Gropil le 20 juin 2013, faisait état d'un montant de Fr. 883'550.- TTC. Les comptes ont pu être bouclés à Fr. 882'545.09 TTC, soit avec un solde positif de Fr. 1'004.91. Ils appellent notamment les commentaires suivants :

Dépenses non prévues

- Les Rendez-vous de l'Ouest (Fr. 19'000.- s/honoraires).
- Nouveau site internet (Fr. 19'000.- s/honoraires).
- Solde pour le mandat « Mission et structure » (Fr. 7'000.- s/honoraires).

Dépenses prévues et non réalisées ou surévaluées

- Charges salariales moindres et pas de formation pour tout le personnel (Fr. 16'000.- s/traitement du personnel et formation).
- Abandon de l'achat d'un programme comptable en raison de l'annonce du changement des programmes comptable et ressources humaines de la Ville de Renens (Fr. 20'000.- s/honoraires).

Recettes non prévues

- Indemnisation pour la participation ad intérim du SDOL au PALM en 2013 et autres participations rémunérées (Fr. 12'000.-).

Comptes 2014 – Chantiers

Le budget-cadre des chantiers d'études 2014, adopté par le Gropil le 20 juin 2013, s'élevait à Fr. 1'251'000.- TTC. Les comptes ont été bouclés à Fr. 931'122.75 TTC, y compris les reports des années précédentes.

Trois études non prévues au budget 2014 ont été conduites en raison de la priorité accordée à ces projets : la création de la Plate-forme logement, la cellule de coordination des chantiers, ainsi que l'étude de mise à jour et de vérification du trafic sur l'ensemble du tracé du BHNS PP5.

Pour des raisons de priorisation ou d'opportunité, les études suivantes n'ont pas été réalisées : actions de communication et de promotion économique pour le secteur du tramway entre Renens et Villars-St-Croix (PP1) / Mandat d'études parallèles pour le secteur Croix du Péage-Pierreire / Cahier thématique.

Les autres études se sont poursuivies, ont été réalisées ou lancées en 2014, conformément à la planification du budget-cadre.

Fond Wakker

La constitution du Fonds Wakker s'est faite en 2011 à l'occasion de l'attribution du Prix Wakker aux huit communes. Le règlement a été approuvé par le Gropil lors de sa séance du 15 décembre 2011, date de l'entrée en vigueur du fonds et de son règlement. Le fonds est affecté à des actions de communication et de promotion, notamment dans les domaines de la mobilité, ainsi que du patrimoine naturel et bâti.

Les comptes du Fonds Wakker au 31 décembre 2014 font état d'un montant Fr. 34'776.18, ce qui correspond à une baisse de Fr. 5'900.85 par rapport à 2013. Durant l'année 2014, le fonds a été utilisé comme suit :

- Dépenses : guide vélo (Fr. 21'064.80) et Cap sur l'Ouest (Fr. 6'143.85) ;

- recettes : participation annuelle des communes (Fr. 17'000.-), don ATE pour le guide vélo (Fr. 500.-) et gain TVA « Section Développement de l'Ouest » (Fr. 3'807.80).

CHANTIERS CONCERNANT ECUBLENS

Chantier 0 : Etudes générales

Plate-forme logement de l'Ouest lausannois



Une plate-forme sur le thème du logement a été créée en décembre 2013, avec la participation du Canton et de la Confédération. Elle a pour but de favoriser l'échange d'idées et d'expériences entre les huit communes de l'Ouest, à l'aide d'ateliers organisés au minimum deux fois par année. Les représentants politiques des communes, les services techniques communaux et cantonaux, ainsi que les représentants de l'Office fédéral du logement participent aux ateliers de cette plate-forme qui ne possède pas de compétence décisionnelle.

En 2014, deux ateliers ont été organisés. Le premier atelier a porté sur les pratiques à mettre en place pour inviter la population à participer aux questions de construction de logements, suite à l'édition d'un guide cantonal sur ce thème. Le second atelier a quant à lui été consacré à la situation des logements d'urgence dans l'Ouest lausannois. Chaque atelier fait l'objet d'un compte-rendu, téléchargeable depuis le site internet du SDOL, sur la page consacrée au logement.

Plan directeur intercommunal

Les huit communes de l'Ouest lausannois s'associent pour réviser conjointement leur Plan directeur communal respectif dans un Plan directeur intercommunal (PDi). Ce plan, qui contiendra les 8 visions de déve-

loppement des 8 communes, répondra à leurs aspirations et à leurs besoins spécifiques, mais dans l'esprit d'un développement harmonieux pour l'ensemble de la région. Le PDi permet de rationaliser les coûts des études et d'assurer une cohérence pour l'évolution de l'Ouest lausannois. Il s'appuiera fortement sur les études de planification menées ces dix dernières années.

Lancé publiquement en 2014, le PDi traitera en particulier des domaines de l'urbanisation, des transports et de l'environnement, en fonction de l'état de la situation et des besoins futurs de la population. Outil stratégique dont les effets sont attendus à moyen et long terme, il apportera des orientations, sans entrer dans le détail des projets.

La phase d'élaboration du cahier des charges des mandataires qui établiront le PDi est en cours en 2014 et se terminera début 2015. De nombreuses consultations sont menées auprès des partenaires (services cantonaux, tl, PALM, Hautes Ecoles, PoOuest, etc.), de la population lors des *Rendez-vous de l'Ouest*, ainsi qu'auprès des Conseils communaux / généraux avec la constitution d'un Groupe de concertation politique consultatif composé d'un représentant par groupe politique et par commune. Le travail est mené par un groupe technique composé de représentants des huit communes et du Bureau du SDOL, et d'un groupe décisionnel composé des Municipaux en charge de l'urbanisme. Le Canton (SDT) accompagne la démarche en participant à ces deux groupes.

Réflexion « Mission et structure »



Conférence du SDOL du 28 mai 2014 à Bussigny

Le Groupe de pilotage du SDOL (Gropil) a initié, en 2013, une réflexion sur la mission, la gouvernance et la structure du SDOL. Un état des lieux a été mené avec l'audition des principaux acteurs qui collaborent par ce biais. Des scénarios d'adaptation de la mission du SDOL ont ensuite été élaborés et discutés dans les instances de la structure. Sur cette base, des mesures d'organisation permettant d'améliorer le fonctionnement et l'ancrage du SDOL, et de clarifier le rôle des différentes entités ont été identifiées. Ces réflexions se poursuivront en 2015 pour aboutir à des décisions des Municipalités et du Canton et, si nécessaire, à une révision des conventions de collaboration qui datent de 2004.

Site internet

A l'occasion des *Rendez-vous de l'Ouest*, qui ont eu lieu début décembre, le site internet du SDOL a fait peau-neuve. Il se présente désormais sous la forme d'une carte interactive de l'Ouest lausannois sur laquelle le visiteur peut afficher les principaux projets en cours. Le site présente également les thématiques abordées conjointement par les huit communes et le Canton pour le territoire de l'Ouest lausannois, ainsi que les structures de collaboration mises en place. Une newsletter permet de rester informé de l'avancement des projets. Visite du site et inscription à la newsletter sur www.ouest-lausannois.ch.

La plate-forme interne d'échange de documents a également été repensée et son usage simplifié. Les documents des groupes de travail intercommunaux sont ainsi regroupés au même endroit et mis à disposition des partenaires qui peuvent à tout moment y accéder.

Maquette de l'Ouest lausannois

La maquette de l'Ouest lausannois à l'échelle 1/1'000 a été mise à jour durant l'année 2014 (constructions nouvelles, corrections mineures, réparations) et exposée entièrement ou partiellement lors de divers événements : portes ouvertes de Renges-Venoge à Ecublens, débat public sur le projet des Cèdres à Chavannes-près-Renens, 20 ans de l'ASIT-VD à l'EPFL, *Rendez-vous de l'Ouest* à Renens. Certains modules ont aussi été présentés à l'Expo Gare de l'Ouest puis à l'Expo Léman 2030.



La maquette de l'Ouest lausannois

Accompagnement de projets communaux

Le Bureau du SDOL apporte un soutien actif à plusieurs études menées au niveau communal en participant à des groupes de suivi, jurys de concours, collèges d'experts, et en apportant l'expertise du délégué à la mobilité douce. En 2014, le Bureau du SDOL a ainsi suivi les projets suivants :

- Dans le domaine de l'urbanisme, en particulier à Bussigny (Cocagne-Buyère), à Chavannes-près-Renens (Côtes de la Bourdonnette) et à Crissier (Ley Outre, Lentillières Nord).
- Dans le domaine des infrastructures bénéficiant de contributions fédérales, notamment le prolongement de la ligne tl 25, la requalification du tronçon UNIL de la RC1, la création d'un nouveau cheminement éclairé pour relier Villars-Sainte-Croix (travaux en cours) et d'autres mesures en faveur de la mobilité douce.
- Dans le domaine de la mobilité douce, pour des projets techniques ou de planification (Larges-pièces, rue de l'Avenir, ralentisseurs compatibles pour les vélos, plaine du Croset, etc.).

Chantier 1 : Hautes Ecoles – Tir-Fédéral – Maladière

Requalification de la RC1

Après l'inauguration du premier tronçon (EPFL) en 2013, il reste à réaménager le tronçon de l'UNIL et celui situé entre l'avenue du Tir-Fédéral et la Venoge. Tandis que le Canton va démarrer des travaux sur le tronçon de l'UNIL en automne 2015, le projet d'ouvrage du tronçon Tir-Fédéral-

Venoge est en cours d'élaboration. Le début des travaux est attendu pour 2016/2017.

Requalification de la RC82

L'étude préliminaire de requalification de la route cantonale RC82 (avenue du Tir-Fédéral) entre la RC1 (route du Lac) et le tunnel du Marcolet s'est déroulée en 2012 et 2013. Le concept prévoit une piste mixte piétons-vélos sécurisée sur le tronçon Nord (pont Bleu – tunnel du Marcolet). Sur le reste de l'axe, des bandes cyclables continues permettront des déplacements rapides et compléteront le réseau cyclable de l'agglomération. Une pré-convention financière entre le Canton et les communes concernées a été signée en septembre 2014. L'avant-projet pourra commencer début 2015, alors que les travaux sont prévus pour 2017. Le projet est cofinancé par la Confédération dans le cadre du PALM 2012.

Chantier 2 : Malley – Gare de Renens – Arc-en-ciel

Gare de Renens

Le projet de réaménagement de la gare de Renens et de ses abords est piloté par les Communes de Renens, Chavannes-près-Renens, Crissier et Ecublens. Le Bureau du SDOL assume le secrétariat de la cellule de communication globale du projet.

La procédure d'approbation des plans, menée par l'Office fédéral des transports en 2014, doit permettre d'obtenir l'autorisation de mener les travaux en début d'année 2015.

Le 1^{er} mars 2014, un arbre a été planté sur la place sud de la gare pour marquer l'accomplissement de la toute première étape des travaux : l'aménagement routier côté sud qui a permis, entre autres, l'arrivée de la ligne T1 25.

Le 22 novembre marquait le lancement des travaux du programme Léman 2030 dont l'objectif est de doubler les places assises dans les trains CFF entre Lausanne et Genève, et d'offrir un départ toutes les 15 minutes aux RER vaudois et genevois. L'Expo Léman 2030 a été inaugurée à cette occasion et une grande manifestation publique a été organisée par les CFF.



Pavillon d'exposition Léman 2030 à Renens

Secteur Jonction Venoge

Le lancement de l'étude du concept de mobilité et d'aménagement urbanistique et paysager du secteur de la jonction autoroutière d'Ecublens et de la Venoge a été confirmé à la fin de l'année 2014. Les Communes de Bussigny, d'Ecublens, d'Echandens, le Canton (DGMR, GOP et DGE), ainsi que les Bureaux de Région Morges et du SDOL collaborent sur ce projet. L'étude sera menée entre le printemps 2015 et début 2016.

Chantier 4 : Zones d'activités St-Sulpice – Ecublens

Vallaire-Venoge

Les Communes d'Ecublens et de St-Sulpice, en collaboration avec le Bureau du SDOL et le Canton, ont continué leurs études sur les questions foncières et financières posées par le projet de Plan directeur localisé (PDL) du secteur Vallaire-Venoge. Différentes variantes de principes d'aménagement (mixité, densité, espaces publics majeurs) sont étudiées afin de s'assurer de la faisabilité du projet. Une fois celles-ci établies, le PDL sera remis aux services cantonaux, puis soumis à la consultation publique et, finalement, transmis aux Conseils communaux pour adoption.

Chantier 5 : Espaces publics et mobilité douce

Délégué mobilité douce et Groupe vélo (GVOL)

Sous la responsabilité du délégué à la mobilité douce, le Groupe vélo de l'Ouest lausannois s'est réuni à 5 reprises en 2014. En présence de représentants communaux et des associations ATE et Pro Velo

de nombreux sujets ont été présentés, notamment :

- Chavannes : suivi PQ Cèdres et RC76.
- Crissier : PQ Lentillières et PQ L'Orée.
- Ecublens : ch. du Bochet et plaine du Croset.
- Prilly : av. du Chablais et route du Mont.
- Renens : rue de l'Avenir, rue du Simplon, av. du Léman, secteur gare de Renens (aménagement des places, Vélostation), franchissement inférieur de l'av. du Léman (PALM 4d.OL.15).
- *Cap sur l'Ouest 2014.*
- *Guide A vélo dans l'Ouest.*
- Bus à haut niveau de service (BHNS) PP5 : tronçon Prilly, Renens, Crissier.
- Révision des réseaux de mobilité douce de l'Ouest lausannois.

Comptage vélos

La stratégie de comptage vélos, élaborée en commun avec Lausanne en 2013, a été prise en compte lors des comptages régionaux 2014. Pour la première fois, les comptages effectués sur une quinzaine de points répartis dans l'agglomération (dont 3 situés dans l'Ouest lausannois) permettront d'avoir une image générale de l'utilisation du vélo. Les résultats seront disponibles dans le courant de l'année 2015.

Cap sur l'Ouest 2014



Cap sur l'Ouest – Remise des prix aux lauréats du concours « De commune en commune »

Suite au succès de l'édition 2012, les communes et la Préfecture ont à nouveau mis le *Cap sur l'Ouest* le dimanche 28 septembre 2014. Avec une météo très favorable, ce sont plus de 23'000 participants qui ont pris part à l'événement. Le Bureau du SDOL a participé activement à

l'organisation de cette 2^e édition avec notamment la mise sur pied d'un concours (plus de 1'200 participants).

Guide vélos – Loisirs

Après les guides de balades à pied, un premier guide *A vélo dans l'Ouest* a été réalisé en 2014. Les 3 balades présentées allient plaisir et intérêt pour la région. Ce guide contient des informations pratiques, des cartes accompagnées d'indications détaillées, des itinéraires, ainsi qu'un descriptif des points d'intérêt qui jalonnent les parcours. Tiré à 3'000 exemplaires et diffusé lors de la journée *Cap sur l'Ouest 2014*, ce guide est disponible dans les guichets des administrations communales, ainsi qu'au Bureau du SDOL.

Chantier 6 : Mobilité multimodale

Transports publics : R14

La mise en place du réseau tl 2014 a été préparée et accompagnée par les membres du Groupe technique « Mobilité multimodale », avec la participation des huit communes de l'Ouest lausannois, du Canton (DGMR), des Hautes Ecoles (EPFL, UNIL), du Bureau du SDOL, des tl, ainsi que des MBC.

Le prolongement de la ligne 25 vers la gare de Renens, en septembre 2014, a constitué la dernière étape de la mise en place du nouveau réseau. Cette ligne a bénéficié des subventions de la Confédération dans le cadre du PALM 2007.

Depuis 2014, le groupe technique a renforcé son fonctionnement comme plateforme de planification stratégique des réseaux de déplacement dans l'Ouest lausannois. Il s'agit notamment de développer, dès 2015, l'image directrice du réseau des transports publics à l'horizon 2030, sur la base des réflexions des tl pour leur vision d'entreprise à l'horizon 2025.

Stationnement – Inventaire

Un inventaire du stationnement dans l'Ouest lausannois a été établi, sous la responsabilité de la Commune de Chavannes-près-Renens, en 2012 et 2013. Au total, environ 9'200 places de parc ont été dénombrées, dont 7'600 places voitures,

correspondant à 106 places publiques pour 1'000 habitants.

La base de données est publiée dans un guichet cartographique sur Internet (<http://sdol.edilis.net>). La mise à jour des données sur le terrain est réalisée, depuis 2014, par PoOuest en coopération avec les responsables communaux.

Cellule de coordination des chantiers

Au vu des grands chantiers attendus dans le cadre du Projet d'agglomération Lausanne-Morges, les communes de l'Ouest lausannois ont souhaité mettre en place une cellule de coordination afin d'identifier les éventuels conflits entre chantiers et leur impact sur les réseaux de transports (bus, voitures, vélos, etc.). Cette structure rassemblera les services techniques des communes, des représentants du Canton (DGMR), du SIE, de PoOuest, des CFF et des tl. Le Bureau du SDOL en assumera le secrétariat. Cette cellule s'appuiera sur l'outil informatique SISOL développé par la Ville de Lausanne, qui constituera la base de données des chantiers prévus d'ici à 2030.

Jonctions autoroutières

Début 2014, l'OFROU a mis en consultation auprès du Canton et des communes les projets généraux d'assainissement du goulet de Crissier et des jonctions d'Ecublens et de Chavannes. Une prise de position conjointe a été établie par le Bureau du SDOL, en complément et synthèse des prises de positions communales.

Chantier 7 : Patrimoine bâti et naturel

Réseau écologique

L'étude du réseau écologique entreprise en 2011 par la Ville de Lausanne, les communes de l'Ouest lausannois et le Canton a été soumise, durant l'année 2014, aux Municipalités des neuf Communes concernées. Cette étude servira de base pour l'intégration de la composante biodiversité dans le futur Plan directeur intercommunal. Elle permet dès aujourd'hui de tenir compte des enjeux naturels dans les projets communaux. Elle donne également des orientations pour l'aménagement et l'entretien des espaces verts et

elle fournit aux propriétaires des idées pour améliorer la biodiversité dans leur jardin.

Rengés-Venoge

Pour répondre aux enjeux liés à l'interface ville-campagne et notamment aux pressions qu'exerce la ville sur l'activité agricole et le patrimoine naturel, le Bureau du SDOL a organisé, pour la Commune d'Ecublens et le Canton (SDT et DGE), une démarche d'études tests, débutée en octobre 2013. Celle-ci a permis d'élaborer une image directrice de l'évolution du secteur Rengés-Venoge qui fait partie de l'un des cinq grands espaces reconnus comme « parcs d'agglomération » par le PALM.

Trois équipes d'architectes-urbanistes-paysagistes ont été invitées à élaborer des variantes d'aménagement du secteur. Dans une formule qui favorise la coopération et la concertation, les bureaux mandataires se sont réunis avec la Commune, le Canton et des experts lors de trois ateliers. Début 2014, les ateliers 2 et 3 ont été prolongés par des portes ouvertes pour permettre à la population et aux propriétaires d'exprimer leurs remarques. Ces dernières seront intégrées à l'image directrice du secteur qui sera établie au 1^{er} semestre 2015 par un 4^e bureau présent tout au long de la démarche.

Ensembles bâtis

Les nombreux grands ensembles construits dans l'Ouest lausannois au 20^e siècle constituent un patrimoine marquant que les recensements existants prennent peu en compte. Or, les besoins de transformation et la pression démographique soumettent ce patrimoine à des pressions pouvant le dénaturer, voire le détruire.

Lancée par les huit communes et le Canton (SDT et SIPAL), et placée sous le pilotage du Bureau du SDOL, une étude a été confiée, fin 2013, au Prof. Bruno Marchand (EPFL) dans le but de réaliser un état des lieux, une évaluation de la valeur de ces ensembles bâtis, ainsi qu'une stratégie de valorisation. L'étude sera finalisée début 2015 suite à une présentation aux Municipalités et à une validation par les partenaires. Elle devrait faire l'objet d'une publication sous la forme d'un cahier thématique destiné à un large public.

Axes forts (AFTPU)

Dès fin 2013, le Chef de projet Axes forts pour l'Ouest lausannois a été intégré au sein du Bureau du SDOL. Cette organisation permet de mieux faire valoir les intérêts des communes de l'Ouest lausannois, dans le projet de transports publics. Une coordination plus étroite en résulte, notamment avec les domaines de la mobilité douce et de la qualité des aménagements urbains.

Au total, le Bureau du SDOL pilote trois projets en phase de planification : le tramway t1 (partie Ouest lausannois) et son extension, ainsi que le BHNS sur la route de Cossonay.

Projet Tramway t1 – tronçon Galicien à Renens-Gare

En 2014, les activités se sont principalement concentrées sur :

- La résolution des oppositions suite à la mise à l'enquête publique de 2012 et les adaptations de projet qui en résultent.
- La consolidation budgétaire avec la recherche d'économies et la répartition financière entre les collectivités.
- L'analyse des offres des entreprises de construction.
- La mise en place de l'organisation du projet pour préparer la phase de réalisation.

Prolongement du Tramway t1 jusqu'à Villars-Sainte-Croix

En 2014, les études d'avant-projet sont avancées à 90 %. Le tracé et la position des arrêts ont été validés en Comité de projet, puis en délégation politique. Le budget est en cours de consolidation, tout comme les clés de répartition financière. La Confédération finance le projet à hauteur de 35 %. Le travail sur le mandat d'itération urbanistique a permis de vérifier que l'avant-projet s'insère correctement dans le tissu bâti existant et futur, tout en favorisant les développements attendus dans le secteur. Le mandat se poursuit afin de coordonner, dans le temps et dans l'espace, les projets de développement des quartiers avec les aménagements du tramway.

Projet de BHNS sur la route de Cossonay, de Montétan à Crissier-Bré

L'avant-projet a été modifié pour prendre en compte les projets communaux rive-rains. Le tracé des voies de bus en site propre a été optimisé afin de limiter les emprises nécessaires à la réalisation du projet. L'avant-projet a été validé en décembre 2014.

(Source : résumé du rapport d'activité 2014 du SDOL)

◆◆◆◆

Projet d'agglomération Lausanne – Morges (PALM)



Fonctionnement

Les représentants du Bureau du SDOL ont participé à 5 séances Copil PALM, 2 conférences des présidents et 11 séances du GT PALM, dont 2 ateliers consacrés au cadrage de la 2^e révision du projet d'agglomération. Ils ont également participé, en tant qu'intervenants, à la Conférence d'agglomération du 8 octobre. Cette conférence était consacrée à la politique d'agglomération cantonale en relation avec la nouvelle Loi sur l'aménagement du territoire et à la présentation des trois études menées dans le cadre du PALM (stratégie tours, guide environnemental et étude densité), ainsi qu'à la forme urbaine de Région Morges.

Structure du PALM et subvention cantonale

La réflexion sur les structures du PALM a abouti à une réorganisation selon le scénario *Conduite partenariale du PALM* qui a été validé par le Copil du PALM en décembre. Cette nouvelle organisation prévoit la suppression du Bureau du PALM qui avait jusqu'à présent été rattaché à Lausanne Région, et la mise en place d'une nouvelle structure de pilotage entre le Canton et les Schémas directeurs avec la participation des deux Régions de Lau-

sanne et Morges (Copil PALM et Copil élargi), la conduite opérationnelle incombant aux services cantonaux concernés.

Au niveau technique, la participation des schémas directeurs se fera par le biais de la nouvelle Direction technique (DT PALM) et sera plus importante en terme d'investissement temporel (environ un demi-poste de travail par schéma).

Le subventionnement cantonal des schémas directeurs a également été traité dans le cadre de cette réorganisation. Il a abouti à un modèle de financement unique pour les 5 structures qui consiste en une subvention cantonale composée d'une part fixe (Fr. 75'000.- correspondant au demi-poste) et d'une part variable sur le solde des charges de personnel (environ 14 %). Pour le Bureau du SDOL, ce modèle signifie que le taux de subvention reste à environ 20 %, alors que le coût par habitant augmente d'un franc en raison de l'effectif plus élevé. Cette différence devrait être compensée pour les communes par une diminution de leur participation financière au PALM via Lausanne Région.

PALM 2012

Le rapport d'examen de la Confédération (février 2014) a très bien noté le PALM de 2^e génération en lien avec son utilité (meilleure note des 41 projets de 2^e génération déposés en 2012). Le rapport coût/utilité du PALM 2^e génération a permis d'obtenir un cofinancement fédéral des mesures à raison de 35 %. Dans l'Ouest lausannois, deux mesures de franchissement présentées dans le PALM 2012 ont été réintégrées dans le PALM 2007 (passage inférieur du Léman et franchissement de Malley Ouest).

L'accord sur les prestations et le protocole additionnel établis dans le cadre de la mise en œuvre du PALM 2012 pour les mesures et paquets de mesures d'urbanisation et infrastructurelles, a été mis en consultation en fin d'année auprès des communes du PALM avec l'appui des schémas directeurs. Ces documents complètent la Convention du 22 février 2007 et son avenant du 18 juin 2012.

PALM 2016

Le Copil du PALM a décidé, en mai, de réviser son projet d'agglomération pour déposer un projet de 3^e génération (PALM 2016) en juin 2016. Suite à cette décision, une proposition de démarche pour cette révision a été validée par le Copil en décembre. Le Bureau du SDOL a participé au même titre que les autres secteurs à l'élaboration de ce document-cadre qui prévoit une révision ciblée sur les demandes de la Confédération et les besoins de mise en œuvre.

Plan de charges 2030

L'étude *Plan de charges 2030 du PALM* a été menée par le Canton (DGMR), les cinq Schémas directeurs, les Villes de Lausanne et de Morges, ainsi que par les TI et les MBC en 2014. Elle a eu pour objectif de récolter, vérifier et compléter les données des études locales existantes afin d'établir le plan de charges de trafic du réseau routier structurant du PALM à l'horizon 2030. A l'automne 2014, l'étude a été présentée et mise en consultation auprès des communes. Les remarques seront traitées et intégrées jusqu'au printemps 2015. Le plan de charges établi constituera une base de données importante pour les études de mobilité à venir.

Mobilité douce

Le Bureau du SDOL a pris une part active dans le groupe mobilité douce du PALM. Les sujets tels que la gestion et le développement des vélos en libre service, ainsi que la mise en œuvre de la première étape du jalonnement vélo à l'échelle de l'agglomération y ont été traités.

Stratégie d'implantation de tours

Le rapport d'étude sur la stratégie d'implantation des tours dans l'agglomération Lausanne-Morges a été publié en 2014. Plutôt qu'une vision figée du territoire fixant une fois pour toutes les endroits favorables ou défavorables à l'édification de tours, il met à disposition de tous des critères, ainsi que des outils d'analyse et des ressources qui permettront aux Autorités de juger chaque projet particulier dans son contexte et selon les circonstances.

L'étude, menée sous le pilotage du Bureau du SDOL pour le compte du PALM, avec la participation des communes des cinq schémas directeurs et des services cantonaux partenaires, avait pour but de définir une stratégie d'implantation de tours coordonnée et partagée dans le périmètre compact de l'agglomération. Cette étude, annoncée dans le PALM 2012, en constitue désormais une annexe. Son statut est celui d'un instrument d'aide à la décision. Elle a été transmise à toutes les Municipalités de l'agglomération pour prise de connaissance, puis entérinée par le Copil PALM au mois de mai 2014.

Outils de planification financière

Un outil de planification financière a été développé par le PALM et le Canton (DGMR) depuis 2012. Il a comme objectif de soutenir les multiples acteurs du PALM dans leur travail, en faisant le lien entre les projets techniques et les contributeurs. Ainsi, ces derniers peuvent planifier leurs investissements dans le temps, prioriser les projets et/ou négocier avec des tiers (Canton, Confédération). Entre l'été et l'hiver 2014, toutes les mesures et projets du PALM 2007 pour l'Ouest lausannois ont été introduites dans cet outil par le Bureau du SDOL.

Guide environnemental

L'agglomération s'est dotée en 2014 d'un Guide environnemental qui fixe les mesures à prendre dans le domaine de l'environnement et propose une check-list permettant d'intégrer la thématique de l'environnement dans les projets d'urbanisation et d'infrastructures. Ce guide a été élaboré par un groupe spécialisé du PALM dans lequel le Bureau du SDOL représente les Communes de l'Ouest lausannois.

◆ ◆ ◆ ◆

Commission COH – Coordination de l'aménagement de l'Ouest lausannois et des Hautes Ecoles

(Communes de Chavannes-près-Renens, Ecublens, Lausanne, Saint-Sulpice + UNIL et EPFL)

Délégation d'Ecublens : MM. Pierre Kaelin, Syndic, et Didier Lannaz, Conseiller municipal.

Présidence 2015: M. André Gorgerat, Syndic, Chavannes-près-Renens.

La Commission a tenu trois séances.

Ses activités se sont déroulées dans les domaines principaux suivants :

Information réciproque des partenaires et concertation sur les projets courants

EPFL

- Achèvement du chantier du Quartier Nord, avec l'inauguration du Centre de congrès (*SwissTech Convention Center*), du 3 au 6 avril.
- Début du chantier « One Roof », à mi-mai 2014, qui se poursuivra jusqu'à l'été 2016.
- Lancement du concours d'architecture concernant le bâtiment qui accueillera la RTS, situé à l'est du Learning Center.



©Alain Herzog EPFL

UNIL

- Projet de rénovation, voire d'agrandissement, du bâtiment Amphipole, le plus ancien (1970) du campus. Il est prévu

d'y intégrer le Département des neurosciences fondamentales, situé actuellement à la rue du Bugnon 9 à Lausanne. Un concours sera lancé en mars-avril 2015.

- Inauguration d'une garderie, située à l'est du campus, dans le secteur de l'Internef et de l'Anthrople.
- Projet d'agrandissement de l'Uni-thèque, qui a notamment besoin de places de travail supplémentaires pour les étudiants. La construction est prévue en 2017 et la mise en service interviendra en été 2019.
- Mise à jour du Plan directeur de l'UNIL, qui n'a pas été modifié depuis 1968. Il permettra de savoir où se situent les possibilités de développement, ainsi que les réserves.
- Construction du futur bâtiment «Synathlon», situé à proximité des infrastructures sportives de Dorigny, devant l'Institut Suisse de droit comparé. Les travaux débuteront à mi-2015. Ce nouveau bâtiment abritera notamment le Cluster du sport international.
- Lancement du projet de réalisation d'un hangar pour les machines des jardiniers, situé entre le bâtiment Géopolis et la Ferme de la Mouline.
- Lancement d'une étude de mobilité, en rapport avec les différents projets en cours.
- Pose de la rampe menant au quai n° 1 de la station UNIL du M1.
- Inauguration du chemin des forêts.
- Lancement du concours concernant la création de logements sur la parcelle « La Pala ».



©Alain Herzog EPFL

Commune de Chavannes-près-Renens

- Mise à l'enquête du projet des 300 premiers logements aux Cèdres, de même que de 3'000 m² de surfaces commerciales.
- Un crédit d'étude a été accepté par le Grand Conseil pour le futur Campus santé, au nord de la route cantonale (côtes de la Bourdonnette).

Commune d'Ecublens

- Le plan de quartier Croset-Parc, destiné à accueillir 600 habitants-emplois, a abouti et va être soumis au Conseil communal. De plus, des logements pour étudiants sont prévus à proximité de la gare de Renens, sur le site de l'ancienne usine Valentine.
- Un réaménagement de la RC 82, avec une amélioration de l'accès à l'EPFL, est prévu.

Commune de Lausanne

- Un cahier des charges a été élaboré par le Service de l'urbanisme pour lancer un mandat d'études parallèles (MEP) dans le but de définir l'image urbaine du nouveau quartier des Prés-de-Vidy.
- Un concours d'architecture est en cours pour l'agrandissement et la couverture des bassins de la STEP de Vidy.

Commune de Saint-Sulpice

- Le permis de construire a été délivré pour la reconstruction du collège.
- Des logements sont prévus à l'emplacement de l'entreprise Walo.
- La construction de deux immeubles supplémentaires va démarrer dans le secteur Castolin ; ceux-ci comprendront notamment des logements pour étudiants, des logements protégés et une garderie. 106 logements pour étudiants ont par ailleurs déjà été mis sur le marché dans cette zone.
- Un projet de plan de quartier, sur la dernière grande parcelle non construite située à la rue du Centre, a été présenté au SDOL. Environ 360 habitants pourraient s'y installer.

Service du développement territorial (SDT)

- Un projet de décision du Conseil d'Etat, destiné à créer le groupe de travail chargé de réviser le PAC 229, est en préparation. Ce groupe travaillera en parallèle sur d'autres aspects, notamment la reprise du dossier des terrains de football, car cette zone aura certainement une autre affectation, et l'approche des Hautes Ecoles pour établir leurs besoins. Dans la mesure où le Conseil d'Etat avait informé la COH, en 2011, qu'il souscrivait à la révision du PAC 229, sans qu'une suite concrète n'ait été donnée, les communes membres de la COH ont conjointement interpellé l'Exécutif cantonal, en novembre 2014, pour s'enquérir de l'avancement de cette révision.

Examen de dossiers particuliers par le Groupe technique

- EPFL – Projet d'implantation d'un container expérimental de stockage d'énergie.
- EPFL – Auditoire « Under One Roof ».
- UNIL – Parcelle « La Pala » – Projet de réalisation d'un ensemble de logements pour étudiants, mis à disposition d'athlètes pour les JO 2020, si ceux-ci sont attribués à la Ville de Lausanne.
- EPFL/UNIL – Une Information concernant les travaux d'addenda et de révision du PAC 229 est donnée : ces travaux ne sont pas pilotés par le Service du développement territorial (SDT), mais par le Service des immeubles, patrimoine et logistique (SIPAL).
- En raison de l'arrêt du mandat d'Urbaplan en qualité de conseiller technique auprès de la COH à fin 2014, le Groupe technique est mis en veille. Dès 2015, les services communaux d'urbanisme informeront la COH, par un rapport ou une présentation en séance plénière (dossiers importants), lorsque des projets concernant les Hautes Ecoles sont déposés.

♦ ♦ ♦ ♦

Logements et locaux industriels vacants

Dénombrement des logements, des locaux industriels et commerciaux vacants au 1^{er} juin 2014.

Réalisé par l'Office communal du logement, à la demande du Service cantonal de recherche et d'information statistiques (SCRIS), ce dénombrement a donné les résultats suivants :

Logements vacants

Cinq logements disponibles se répartissant comme suit :

<u>Pièces</u>	<u>Appartements</u>	
2 ou 2 ½	1	location
3 ou 3 ½	4	location

Locaux commerciaux vacants (location)

<u>Surface totale</u>	<u>Nbre</u>	<u>Type</u>
5'005 m ²	14	Bureau, cabinet médical
560 m ²	3	Dépôt, entrepôt, hangar

Soit 17 locaux disponibles d'une surface totale d'environ 5'565 m².

♦ ♦ ♦ ♦

Abonnements « AG-FLEXI »



© CFF

La Commune d'Ecublens a mis à disposition de ses habitants **huit** abonnements « AG-FLEXI » pour profiter d'escapades d'une journée en train, car postal ou bateau, au prix de **Fr. 40.-** la carte journalière.

Prix de revient annuel pour la Commune d'Ecublens : Fr. 12'900.- par abonnement.

C'est auprès du Service des finances d'Ecublens que les cartes journalières peuvent être obtenues ou par Internet sur www.ecublens.ch

Décompte annuel

Mois	Nombre de billets à disposition	Nombre de billets vendus	Montant Encaissé
Janvier	248	168	Fr. 6'720.-
Février	224	162	Fr. 6'480.-
Mars	248	192	Fr. 7'680.-
Avril	240	206	Fr. 8'240.-
Mai	248	190	Fr. 7'600.-
Juin	240	203	Fr. 8'120.-
Juillet	248	239	Fr. 9'560.-
Août	248	241	Fr. 9'640.-
Septembre	240	212	Fr. 8'480.-
Octobre	248	232	Fr. 9'280.-
Novembre	240	204	Fr. 8'160.-
Décembre	248	198	Fr. 7'920.-
	2'920	2'447	Fr. 97'880.-

Récapitulatif

Total du nombre de billets à disposition	Total du nombre de billets vendus	Taux d'utilisation en %
2'920	2'447	83.80

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Abonnements « CGN »

La Commune d'Ecublens a mis à disposition de ses habitants **trois** abonnements généraux 1^{ère} classe de la CGN donnant droit, durant une journée, au libre parcours sur le lac Léman (non valable sur les croisières événementielles), au prix de **Fr. 20.-** par jour et par abonnement.

Prix de revient annuel pour la Commune d'Ecublens : Fr. 2'100.- par abonnement.

C'est auprès du Service des finances d'Ecublens que les abonnements peuvent être loués.



© Photo CGN

Décompte annuel

Mois	Nombre d'abonnements au porteur à disposition	Nombre d'abonnements journaliers vendus	Montant encaissé
Janvier	93	3	Fr. 60.-
Février	84	2	Fr. 40.-
Mars	93	6	Fr. 120.-
Avril	90	7	Fr. 140.-
Mai	93	6	Fr. 120.-
Juin	90	16	Fr. 320.-
Juillet	93	35	Fr. 700.-
Août	93	43	Fr. 860.-
Septembre	90	36	Fr. 720.-
Octobre	93	14	Fr. 280.-
Novembre	90	3	Fr. 60.-
Décembre	93	3	Fr. 60.-
	1'095	174	Fr. 3'480.-

Récapitulatif

Total du nombre d'abonnements à disposition	Total du nombre d'abonnements vendus	Taux d'utilisation en %
1'095	174	15.90

◆ ◆ ◆ ◆ ◆